



# Vide-greniers St Brice GENESTON Complexe Sportif

## Dimanche 14 novembre 2021

101 exposants maximum : 76 places à l'intérieur de la salle de sport et 25 places non abritées à l'extérieur



**Réservé aux particuliers uniquement**

**Bulletin de réservation** à envoyer avant le 6 novembre

à Mélody GUERCHET-ARFINI – 4 La Métellerie- 44310 SAINT COLOMBAN

Tél : 06 72 41 11 87 Email : [cdfgeneston@gmail.com](mailto:cdfgeneston@gmail.com)

Nom prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_

Je réserve \_\_\_\_\_ emplacement(s) d'une taille minimale de 3m x 3m au tarif de **11€ l'unité** ( 2 maximum par personne).

Je joins mon paiement de \_\_\_\_\_ € par chèque à l'ordre du **Comité des fêtes de Geneston** ou en espèces.

Joindre également les documents suivants :

- Le règlement de la manifestation (2<sup>ème</sup> page) signé et précédé de la mention « lu et approuvé ».
- photocopie d'une pièce d'identité recto/verso
- photocopie de la carte grise du véhicule qui sera utilisé le jour du vide-greniers. Seul les véhicules présents sur la liste du Comité des Fêtes de Geneston seront autorisés à accéder à la zone de déchargement.

Conformément à la législation en vigueur, j'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, vendre exclusivement des objets d'occasion, et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, armes, nourriture, DVD/CD et jeux gravés (copies), produits inflammables...

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature :

*Renseignements :*

- Mélody GUERCHET-ARFINI – 4 La Métellerie- 44310 SAINT COLOMBAN
- Tél : 06 72 41 11 87 Email : [cdfgeneston@gmail.com](mailto:cdfgeneston@gmail.com)



# Vide-greniers St Brice GENESTON Complexe Sportif



## Règlement de la manifestation

- 1) Ce vide-greniers est organisé par le Comité des fêtes de Geneston, et se déroulera le dimanche 14 novembre 2021 au complexe sportif de Geneston.
- 2) Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Pour qu'une inscription soit validée, elle devra être accompagnée de ce règlement signé et précédé de la mention « lu et approuvé », d'une copie d'une pièce d'identité recto/verso, d'une copie de la carte grise du véhicule qui sera utilisé le jour du vide-greniers, et du paiement par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Geneston ou en espèces. Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas retenus.
- 3) Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'inscription des participants à ce vide-greniers, et dans la limite des places disponibles (76 emplacements couverts dans la salle de sport et 25 emplacements non abrités à l'extérieur de la salle). Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur auront été attribuées par l'organisateur (Comité des fêtes de Geneston) et ne pourront être contestées. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.
- 4) L'installation des participants débutera à 6h00 et devra impérativement être terminée à 9h00. Des créneaux horaires pour le déchargement seront communiqués par l'organisateur à chaque participants en fonction des emplacements attribués. L'accueil des visiteurs débutera à 9h00 et se terminera à 18h00. Toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte, les mineurs devront fournir une autorisation parentale.
- 5) Les véhicules devront être retirés et garés dans les parkings prévus. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 9h00 et 18h00, sauf par dérogation de l'organisateur.
- 6) Les informations permettant l'identification des vendeurs seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation, et ce registre sera ensuite déposé à la préfecture.
- 7) Les exposants seront responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils devront à cet effet, être couverts par leur assurance.
- 8) Le Comité des fêtes de Geneston ne sera pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, même en cas d'intempérie.
- 9) Les emplacements seront loués sans table, ni chaise, ce sera donc aux exposants de prévoir leur matériel. Les lieux devront être rendus débarrassés et propres, au plus tard 1h après la fermeture aux visiteurs. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.
- 10) Les exposants devront se plier au règlement de la manifestation. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- 11) La vente de boisson et de restauration sera strictement réservée à l'organisateur, le Comité des fêtes de Geneston. L'utilisation d'une sonorisation individuelle ne sera pas autorisée.
- 12) Les exposants comme les visiteurs devront être détenteur d'un pass sanitaire valide pour accéder au vide-greniers. L'organisateur, le Comité des fêtes de Geneston, se réserve le droit d'apporter des modifications dans l'organisation du vide-greniers en fonction des contraintes sanitaires.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

### Renseignements :

- Mélody GUERCHET-ARFINI – 4 La Métellerie- 44310 SAINT COLOMBAN
- Tél : 06 72 41 11 87 Email : [cdfgeneston@gmail.com](mailto:cdfgeneston@gmail.com)